

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2019**Compte-Rendu Sommaire**

Convocation en date du 28/11/2019

Le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le 6 Décembre 2019, à 20 H, sous la présidence de Monsieur Loïc MAHE, Maire.

Etaients présents : Mrs. MAHE, LE BRIAND, TILLY, MENGUY, HAMON, LE GALL, GICQUEL, PARANTHOËN, BERTHOU, Mmes CORLOUËR, AMBERT, LE PARLOUER, BOURGES, L'HOSTIS.

Absents Mme BROUDIC, Mr LEON

Secrétaire : Mr LE BRIAND

Assistait : Mr LE JUNTER, Secrétaire Général

1. Marché de voirie 2020/2022

L'assemblée décide de relancer une procédure de consultation sous forme de marché à bons de commandes pour les travaux d'entretien de la voirie communale sur la période 2020/2022. Le montant maximal annuel est fixé à 200 000 € HT.

2. Aménagement du bourg de l'Armor – Travaux supplémentaires

La prolongation des trottoirs rue de la Presqu'île, à partir de l'intersection avec la rue de Coresmont, étant décidée, un avenant n°1 doit être conclu avec l'entreprise EUROVIA titulaire du marché, pour un montant de travaux supplémentaires de 10 703.20 € HT, ce qui porte le montant total des travaux à 288 654 € HT.

3. Remplacement de 2 foyers d'éclairage public

L'assemblée décide de remplacer 2 lanternes d'éclairage public hors d'usage :

- l'une rue St Yves d'un coût de 1 030 € HT dont 60% à la charge de la commune (618 €)
- l'autre à l'entrée de la cité Park Nevez d'un coût de 500 € HT, dont 60% à la charge de la commune (300 €)

4. Etude de réaménagement et prolongation enrochements au Petit Kermagen - connexion cours d'eau au Marais de Brestan

L'assemblée valide le projet d'études pour le réaménagement, la prolongation des enrochements au Petit Kermagen, afin de protéger les habitations situées à l'arrière, et ralentir le recul du trait de côte. De même l'étude porterait sur la connexion du cours d'eau venant du Chemin de l'Île Blanche, au Marais de Brestan, afin de réduire les risques d'inondation lors des fortes pluies.

Une consultation sera organisée pour la désignation d'un cabinet spécialisé.

L'Etat a réservé une somme de 16 000 € pour cette étude.

5. Acquisitions de parcelles rue du Québo

L'assemblée décide de faire l'acquisition de 2 parcelles rue du Québo, intégrées dans la voirie communale depuis son élargissement, mais restées propriété des riverains.

Il s'agit de :

- La parcelle cadastrée section A n°1757 de 100 m² appartenant aux conjoints LE BRIAND
- La parcelle cadastrée section A n°1765 de 83 m² appartenant aux conjoints CORRE

Les conditions habituelles seront appliquées :

- 1€ symbolique
- Frais à la charge de la commune (acte)

6. Cession partielle du Chemin Rural n°188 à Placen Trévén

Mme GRECO Yvane souhaite acquérir une partie du CR188 le long de sa propriété à Placen Trévén. Le chemin n'existe plus dans ce secteur, et ne présente pas d'intérêt pour la commune.

L'assemblée émet un avis favorable, aux conditions habituelles :

- 1€ le m²
- Frais de bornage et d'acte à la charge des acquéreurs

Une enquête publique préalable à la cession sera organisée.

7. Résidence des Phares

- Convention

Une convention sera conclue avec ENEDIS, sous forme d'acte authentique, pour la création d'une servitude concernant les ouvrages électriques installés dans le lotissement. Les frais sont à la charge d'ENEDIS.

- Cession terrains

L'assemblée autorise le Maire à signer les actes de vente des lots 3, 5, 10, 11, 12, 15 et 16.

8. Résidence de la plage

L'assemblée autorise le maire à signer l'acte de vente du lot 11, dernier terrain disponible du lotissement.

9. Ecoles

L'assemblée décide d'attribuer une subvention aux écoles pour l'arbre de Noël.

- L'école publique percevra 336 € (14 € x 24 enfants de maternelle).
- L'école privée St-Georges percevra 238 € (14 € x 17 enfants de maternelle).

La commune participera également financièrement au spectacle pour les enfants du primaire, organisé, par LTC, sur la base de 4.50 € par élève. Seule l'école St-Georges s'est inscrite.

10. Tarifs communaux

L'assemblée propose une augmentation moyenne de 1,20% pour les tarifs à compter du 01/01/2020.

OBJET	Tarifs 2020
<p>◆ <u>GARDERIE</u> . par quart d'heure à compter de la rentrée scolaire de septembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le 1^{er} enfant 0.50 - pour le 2^{ème} enfant 0.30 - à partir du 3^{ème} enfant Gratuit 	
<p>◆ <u>RESTAURANT SCOLAIRE</u> A compter de la rentrée scolaire de septembre 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> . le repas enfant..... 2.85 . le repas adulte..... 4.52 <p>(1/2 tarif 2^{ème} enfant – gratuité à partir du 3^{ème} sous conditions de ressources)</p>	
<p>◆ <u>DROITS DE PLACE</u> (Marché hebdomadaire)</p> <p>Marché Hebdomadaire (en fonction de la longueur de l'étal)</p> <ul style="list-style-type: none"> . au marché, le ml 1.00 . à la quinzaine, le ml 0.80 . au mois (4 marchés), le ml 0.70 . au trimestre (13 marchés), le ml 0.60 	

Commerces ambulants hors marché (par jour) le ml	1.00
Redevance occupation domaine public pour les terrasses et étalages des commerces par m ² / trimestre	1.00
Manèges et stands (en fonction de la surface pour la durée de la fête) le m ²	0.50
Cirque suivant dimension	
. cirque (petit) < 200 m ²	40.00
. cirque (grand) > 200 m ²	100.00
◆ LOCATION PODIUM	
. le m ² par jour	1.00
(gratuit pour les associations locales)	
. podium mobile (pour les associations et particuliers de la commune).....	100.00
. podium mobile (pour les associations et particuliers extérieurs) (caution 500 €)	500.00
◆ CIMETIERES	
. concession : 30 ans	222.00
50 ans	389.00
. columbarium : 15 ans.....	389.00
30 ans.....	720.00
◆ CAVURNES	
. 30 ans.....	110.00
. 50 ans.....	192.00
◆ MINICAR	
. enfants (écoles et associations de PLEUBIAN).....	Gratuit
. adultes (particuliers et associations) de Pleubian	Forfait 74 € + 25 €/H
. associations et groupes extérieures à la commune.....	Pas de location
. transports réguliers hebdomadaires (marché–anciens) le trimestre	18.00
. transport entre le camping de Laneros et le bourg le trajet aller-retour	3.00
◆ PHOTOCOPIE (Mairie)	
. l'unité	0.30
◆ LOCATION SALLE DES FETES (avec vaisselle) *	
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :	
- la journée.....	120.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :	
- la journée.....	172.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)	
* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale	

♦ <u>LOCATION SALLE DES CHARDONS BLEUS (avec vaisselle) *</u>	
<u>- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association de la commune* :</u>	
- la journée.....	172.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
<u>- repas – apéritif – spectacle – exposition organisés par un particulier, un professionnel, une association, extérieurs :</u>	
- la journée.....	238.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
(caution de 300 € non encaissée et arrhes égales à 30 % de la location encaissée en cas de renonciation moins de 15 jours avant la date)	
* les associations communales bénéficient de deux locations gratuites annuelles en plus de l'Assemblée Générale	
♦ <u>MAISON DES ASSOCIATIONS DU LAUNAY</u>	
. <u>particuliers – professionnels, et associations extérieures</u>	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....	150.00
- la 2 ^{ème} journée.....	50 %
. salle à manger + verres pour apéritif ½ journée	77.00
. salle de réunions.....	67.00
. <u>associations pleubiannaises</u>	
. salle à manger + cuisine + vaisselle - la journée.....	77.00
. « « - la 2 ^{ème} journée.....	50 %
. salle de réunions.....	Gratuit
(caution de 300 €)	
. salle pour séances diverses hebdomadaires – le trimestre.....	130.00
. « cuisine (associations extérieures – la semaine°	23.00
♦ <u>SALLE D'ACTIVITÉS SPORTIVES DU LAUNAY</u>	
. location salle de danse + gymnastique à l'heure (pour les associations et privés extérieurs à la commune)	16.00
♦ <u>AGENCE POSTALE DE L'ARMOR</u>	
- Photocopie (unité).....	0.30
- télécopie (unité).....	0.50
♦ <u>ANCIEN SYNDICAT D'INITIATIVE</u>	
Location pour exposition – la semaine	68.00
♦ <u>OFFICE DU TOURISME</u>	
Location Salle étage - la semaine	98.00
♦ <u>LOCATION DE COUVERTS</u>	
. le bac complet	Gratuit
. le bac de 25 verres	Gratuit
caution.....	30.00
♦ <u>LOCATION SALLE OMNISPORTS</u>	
. heure de tennis.....	Gratuit
♦ <u>TENNIS EXTERIEUR</u>	
- l'heure.....	Gratuit

◆ GRAVILLONS	
. le m3 livré	45.00
◆ PUISARDS	
. l'unité avec dalle béton.....	42.00
- l'unité avec grille fonte.....	88.00
◆ BUSES ECOPAL (l'unité posée)	
. Ø 200	29.00
. Ø 250	35.00
. Ø 300	40.00
◆ CANIVEAU-GRILLE (le ml):	
. largeur 100 ml	129.00
. largeur 200 ml	195.00
◆ MOUILLAGES :	
- location annuelle.....	177.00
- location mensuelle.....	86.00

11- Renouvellement ligne de trésorerie

L'assemblée décide de renouveler la ligne de trésorerie de 200 000 € qui arrive à échéance le 10/01/2020.

Deux organismes bancaires ont été consultés.

L'offre d'ARKEA BANQUE mieux-disante est retenue (EURIBOR 3 mois + marge de 0.80%).

12- Ouverture des crédits dans l'attente du vote du budget primitif 2020

Dans l'attente du vote du BP 2020 la commune peut engager les dépenses de fonctionnement dans la limite des sommes inscrites au budget 2019.

Pour les dépenses d'investissement, la commune peut engager les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts en 2019 soit :

Budget communal

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	2 000.00 €
- Chapitre 204 – Subventions d'équipement	35 500.00 €
- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	69 025.00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours	432 625.00 €

Budget annexe – Mouillages

- Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	7 037.50 €
---	------------

Budget annexe – « Locaux professionnels »

- Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles	250.00 €
- Chapitre 23 – Immobilisations en cours	121 750.00 €

13- Budget communal 2019 - Décision modificative n°2

L'assemblée adopte les ajustements suivants au budget communal 2019 :

En section de fonctionnement

- Chapitre 011 – Charges à caractère général	11 550 €
--	----------

En section d'investissement

-	Opération 216 – divers bâtiments	3 050 €
-	Opération 240B – Equipement technique	18 000 €
-	Opération 287 – Sillon	25 000 €
-	Opération 304 – Station SNSM Mobilier	2 000 €
-	Opération 311 – Manoir du Launay	1 000 €
-	Opération 312 – Aménagement bourg de l'Armor Mobilier	20 000 €
-	Opération 313 – Voirie 2019	89 000 €
-	Chapitre 165 – Caution	1 500 €
-	Chapitre 4581 – Opération pour compte de tiers	35 000 €

14- Tableau des effectifs du personnel communal

L'assemblée décide la création de 2 postes d'adjoints techniques à temps complet au service espaces verts à compter du 01/01/2020, en vue du recrutement de 2 agents.

Le temps de travail de 2 agents scolaires sera modifié à compter du 01/01/2020 :

- un poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 30.54/35è passe à 31.33/35è
- un poste d'adjoint technique 30.61/35è passe à 29.82/35è

15- Modification du règlement des cimetières

L'assemblée émet un avis favorable à la modification du règlement adopté en 1985, afin de sensibiliser les concessionnaires à l'entretien des espaces entre les tombes, compte-tenu de l'interdiction prochaine des produits phytosanitaires pour le désherbage.

16- Nouvelle résidence rue de Pleumeur

L'assemblée appelée à donner un nom à la Résidence en cours de construction, rue de Pleumeur, décide d'adopter le nom suivant : « Résidence du Ribisica ».